



Note de cadrage pour préparer la rentrée de septembre 2020

Plan :

1. Eléments de contexte	1
2. Capacité d'accueil dans les locaux	2
3. Eléments de cadrage	3
4. Pistes de réflexion – Enseignements à distance/présentiel.....	4
5. Étapes de l'élaboration du plan d'actions pédagogiques.....	5
6. Accompagnement technique, administratif et humain	6

1. Eléments de contexte

À ce jour, les conditions d'accueil des étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur en septembre 2020 présentent de nombreuses incertitudes. Il n'est pas prévu d'annonce officielle par notre ministère avant fin juillet 2020 et ce pour tenir compte de l'évolution de l'épidémie COVID-19.

Néanmoins, la situation sanitaire rend de moins en moins probable une reprise de l'année universitaire 2020-2021 dans les conditions habituelles.

Réunis le 28 mai 2020 en conseil de composantes à distance, la gouvernance de l'université et les directeurs de composantes et présidents de collèges ont défini une note précisant le cadre de la préparation de la rentrée universitaire 2020-2021 prenant en compte les mesures de distanciation actuelle.

Cette note de cadrage se veut une anticipation nécessaire à une rentrée 2020 particulière, qui dépendra de la circulation du COVID-19 et des directives de notre ministère de tutelle.

Nous invitons chacune et chacun à penser les conditions pratiques d'accueil des étudiants, de leur accompagnement et de leur suivi, d'enseignement et d'évaluation pour la prochaine rentrée universitaire.

Nous savons que vous êtes déjà nombreux à y réfléchir et nous souhaitons dès à présent rassembler toutes les idées pour, collectivement, faire des choix que nous jugerons en toute objectivité correspondre au contexte probable.

Les modalités de mise en œuvre de la rentrée dépendront des sites, des disciplines et des niveaux de formations.

Cette note fait suite à une analyse de risques menée par le service qualité, le SUP-FC et la gouvernance.



2. Capacité d'accueil dans les locaux

Le premier élément de ce cadrage repose sur des hypothèses relatives à la capacité d'accueil simultanée d'étudiants en présentiel dans notre établissement. La directrice-adjointe du cabinet du MESRI a indiqué jeudi 7 mai qu'une distance de 1 mètre entre chaque table (pour des tables individuelles) et de 2 mètres entre le centre de chaque place assise dans les autres cas devra être respectée. Ces éléments ont été confirmés par la DGEIP le 14 mai. Nous projetons donc la rentrée avec cette hypothèse de distanciation sociale.

Sur cette base, nous pouvons estimer que :

- la capacité des amphis, selon leur configuration, sera comprise entre 10 et 25 % de leur capacité actuelle et celle des salles de cours/TD à 30% (tables de 2) ou 50% (tables individuelles)
- la capacité des salles de travaux pratiques doit être établie au cas par cas, car les conditions de sécurité peuvent déjà conduire à cette distanciation physique minimale ou impose déjà le port d'équipements de protection adaptés à la prévention de la transmission du covid-19

Par ailleurs, la gestion des flux dans les couloirs prend autant d'importance que la capacité des amphithéâtres ou des salles : il sera donc nécessaire à la fois de limiter les changements de lieux d'enseignement et de prévoir des "sorties" échelonnées sur un laps de temps prenant en compte la distanciation ; Cela aura également des conséquences sur la capacité d'accueil dans les locaux.

Un autre élément de protection consiste à désinfecter les "objets et surfaces" susceptibles d'être en contact avec différentes personnes (poignées de portes, tables...).

Cela signifie qu'à chaque changement de groupe dans un amphithéâtre ou une salle, il sera nécessaire de procéder à un nettoyage/désinfection des surfaces de contact par les agents d'entretien ; Dans le même ordre, les sanitaires sont des zones à risques vis-à-vis de la transmission du virus et devront donc faire l'objet d'une attention particulière, tant du point de vue de leur accès que de leur nettoyage /désinfection.

En cas de maintien des règles de distanciation physique, le CROUS prévoit de restreindre son offre habituelle du service aux étudiants et personnels en matière de restauration. Ces contraintes nous conduiront nécessairement à une réduction du nombre de personnes présentes sur les campus.

Dans l'attente d'une analyse plus fine de l'ensemble de ces éléments au regard de l'évolution des consignes liées à la situation sanitaire, il est raisonnable **de limiter la capacité d'accueil à 20% de la capacité actuelle et donc de réduire de 80% le volume de l'enseignement présentiel** – ces chiffres seront à consolider avec l'appui de la direction du patrimoine et chacune des composantes de l'UFC. À l'échelle de l'établissement, dans le cadre d'une démarche solidaire, tous les enseignements



pouvant être réalisés à distance doivent l'être, pour ainsi offrir les possibilités d'une partie de présentiel aux enseignements qui ne peuvent être réalisés autrement.

La part du volume de l'enseignement présentiel pourrait être augmentée si l'amplitude des plages d'enseignement était élargie (8h à 20h du lundi au samedi par exemple).

3. *Éléments de cadrage*

En complément des données concernant la capacité d'accueil de nos locaux, un travail préliminaire mené au sein du conseil des composantes a permis de déterminer les éléments de cadrage suivants :

1. Les futurs néo-bacheliers devraient faire l'objet d'une attention particulière et bénéficier d'un encadrement en présentiel ou à distance plus important que les autres étudiants pour remédier à leur inexpérience de l'autonomie nécessaire dans l'enseignement supérieur
2. Les étudiants internationaux hors Europe qui ne sont pas actuellement sur le territoire français ne pourront très probablement suivre les enseignements que dans le cadre d'une modalité à distance les premiers mois de la rentrée ; Une information doit être apportée à ces étudiants avant leur inscription dans la formation. Si un diplôme est fortement dépendant du public des étudiants étrangers pour ouvrir la formation, il est nécessaire de penser dès maintenant la formation en 100% à distance pour les premiers mois ou le premier semestre
3. Dans le cadre actuel de la réglementation, les volumes horaires d'enseignement dont bénéficieront les étudiants devront être ceux prévus dans les maquettes pédagogiques, que les enseignements se déroulent en présentiel ou à distance
4. Si au moins une partie des travaux pratiques peut être réalisée à distance, il est nécessaire, dans un premier temps, d'identifier les contraintes, notamment techniques, pour pouvoir mobiliser le cas échéant les ressources nécessaires. Si des travaux pratiques ou sorties de terrain doivent être nécessairement réalisés en présentiel, cela ne pourra l'être que dans le cadre d'un protocole préalablement défini pour chaque séance de manière à assurer la sécurité des étudiants et personnels
5. Le coût de la formation doit être maintenue
6. Le dédoublement de groupes n'est pas retenu comme un principe permettant de réaliser les enseignements en présentiel pour tous les étudiants
7. Des temps d'accompagnement pédagogique des étudiants (médiation ou remédiation) peuvent être mis en place et réalisés par des enseignants ou des étudiants plus avancés dans leur cursus ; l'objectif de ces temps est de créer du lien social et favoriser la persévérance et la réussite
8. Un accompagnement des vacataires dans la mise en place d'un enseignement à distance doit être mis en place, afin qu'ils ne rencontrent pas de difficultés dans l'exercice de leurs missions
9. Le calendrier universitaire (dates de début et fin d'année) est construit sur la même base que celui des années précédentes. Il convient de prévoir une répartition cohérente des enseignements sur l'ensemble de l'année universitaire



4. Pistes de réflexion – Enseignements à distance/présentiel

Une nouvelle organisation de l'enseignement en prenant en compte les conséquences sur les conditions d'études des étudiants, les conditions d'exercice des enseignants et enseignants-chercheurs et l'organisation de travail des personnels BIATSS doit être réfléchi.

Dans un contexte où la crise sanitaire pourrait se prolonger, nous devons d'une part, organiser de manière progressive et circonstanciée les usages du numérique dans les pédagogies, pour permettre un accès à tous les étudiants aux enseignements et d'autre part, envisager une réflexion à moyen et long terme sur une intégration du numérique dans nos pratiques pédagogiques.

La réflexion sur la répartition entre enseignements en présentiel et à distance comporte donc différents angles d'observation :

- La nature des enseignements : CM, TD, TP
- La discipline d'enseignement
- L'avancement des étudiants dans leur cursus universitaire (année de formation dans le diplôme)
- Les différentes modalités de formation (formation initiale, continue ou par apprentissage), diplômantes ou qualifiantes

Cette première réflexion doit être menée dans les composantes en associant les équipes pédagogiques, techniques et administratives ; il est utile d'y réfléchir dès à présent pour déterminer les contraintes les plus fortes, qui impacteront notamment l'élaboration des emplois du temps.

Trois modalités d'enseignement à distance sont mobilisables :

- Un enseignement synchrone via une plate-forme de vidéoconférence en direct, une partie de la promotion peut éventuellement être en présentiel, et peut faire l'objet d'une rotation entre les étudiants
- Un enseignement asynchrone où les cours sont enregistrés préalablement et rendus accessibles sur une plateforme ; ils font l'objet d'une planification dans l'emploi du temps des étudiants
- Un enseignement reposant sur des activités proposées en autonomie aux étudiants et où l'interaction avec l'enseignant, qu'elle soit en présentiel ou en à distance, a pour objet une remédiation. Cette modalité est évidemment la plus transformante en termes de pédagogie et ne peut être généralisée sur un temps court

Les modalités d'enseignement choisies vont nécessiter des investissements en matériels. Par exemple, l'achat de matériel, permettant la virtualisation des postes de travail offrant ainsi la possibilité d'utiliser à distance les logiciels nécessaires aux enseignements, devra être envisagé le cas échéant ; d'autres achats pourront concerner des dispositifs de captation vidéo. Nous devons donc effectuer rapidement un recensement des équipements à acquérir.



Une importante difficulté réside dans la capacité que nous avons à mettre en œuvre des dispositifs alternatifs à tous les niveaux de formation, dans un temps très court. Dans ce cadre, il peut être utile de développer des collaborations avec d'autres universités, françaises et étrangères, pour partager, voire construire ensemble, des dispositifs.

Il est demandé également de réfléchir aux conditions d'évaluation, certaines pouvant se faire en ligne et d'autres pendant les temps présentiels. Plus les évaluations seront conduites en contrôles continus, moins la session d'examen de fin de semestre sera complexe à organiser.

Enfin, il n'y aura pas de réduction des heures de services du fait du recours à la formation à distance. Si une heure de TD/TP est transformée en activité en ligne, elle comptera pour une heure dans le service. De même pour les heures de CM qui, à distance comme en présence, sont comptées 1,5 h eq TD dans les services.

5. Étapes de l'élaboration du plan d'actions pédagogiques

La première étape consiste, au sein de chaque année de diplôme, à analyser les différentes Unités d'Enseignement ou Éléments Constitutifs au regard des modalités qui pourraient être mises en œuvre et de préciser :

- la part à maintenir en présentiel, en CM, TD et TP (0 à 100%) dans le respect des capacités d'accueil en présentiel (fixé globalement à 20% de présentiel)
- dans le cas où les enseignements de la maquette seraient partiellement ou intégralement prévus à distance, le volume des temps de médiation ou de remédiation

Cette première étape doit être achevée pour le 15 juin.

La deuxième étape, qui peut être menée en parallèle est de prévoir les modalités de contrôle des connaissances et des compétences qui devront être votées en CFVU au plus tard début septembre. Aussi les tableaux précisant ces M3C devront parvenir au service scolarité dès juillet et au plus tard fin août.

La troisième étape, dont une partie peut être faite en parallèle également, est de projeter les grandes lignes pour les emplois du temps. L'important à terme est d'organiser le temps de travail hebdomadaire des étudiants sur la base du volume maquette des UE/EC et que les activités pédagogiques, en présentiel ou à distance, figurent dans leur emploi du temps.

Pour des raisons sanitaires, il faut prévoir, autant que faire se peut, que les groupes d'étudiants restent dans la même salle. Cela permet d'éviter l'usage successif dans un temps rapproché de la même place par plusieurs étudiants et les flux dans l'université.

Le démarrage de l'année universitaire sera un moment crucial pour bien positionner les étudiants dans ce nouveau contexte et pour les rassurer. Les réunions de rentrée doivent donc être maintenues, voire mise en œuvre sur tous les niveaux ; elles pourront être organisées sous d'autres modalités que le présentiel. Pour les néo-entrant, il est préconisé de les maintenir en présentiel.



6. *Accompagnement technique, administratif et humain*

Les adaptations nécessaires et la mise en œuvre des choix opérés nécessitera un soutien fort de l'établissement sur 3 volets :

- **La gestion de la fracture numérique et de l'accompagnement des étudiants**
Il appartiendra à l'université et ses composantes de mettre tout en œuvre pour que les étudiants en difficulté soient très vite identifiés afin de leur proposer selon les modalités qui seront définies prochainement, un prêt de matériel, des clés 4G, l'accès à des salles équipées ou non équipées (salles informatiques, BU, espaces de travail, ...)
- **Les Systèmes et supports techniques**
L'infrastructure informatique et réseau devra être dimensionnée (personnels, matériels et réseau) pour éviter les risques de rupture et absorber la demande que requiert un enseignement à distance. Les besoins en achat de matériel (système de captation, ...) et licences logiciels devront être recensés dès juin afin de procéder aux choix
- **L'accompagnement/la formation des enseignants** : Il convient dans ce contexte où chacun ne peut s'improviser sur des pédagogies et/ou avec des supports techniques qu'il ne maîtrise pas ou pas entièrement, de proposer un accompagnement. Celui-ci sera mis en place dès juin : webinaires, guides/fiches pratiques, modes d'emploi, formations des enseignants à la pédagogie active (numérique, à distance...)

Ces accompagnements mobiliseront l'ensemble des acteurs de l'établissement dont les services : service commun de documentation (SCD), service aux étudiants (services scolarité, Bureau de la vie étudiante, service Orientation Stage Emploi, ...), direction des services informatique et du numérique (DSIN), service universitaire de la pédagogie pour les formations et certifications (SUP-FC), la direction des ressources humaines (DRH), etc.

Nous comptons sur votre mobilisation et sur l'intelligence collective dans l'intérêt des étudiantes et des étudiants, dans l'intérêt de notre bien commun : l'université.

Nous espérons que la situation sanitaire s'améliorera plus rapidement que les prévisions actuelles. Le travail est certes immense mais quel que soit l'avenir, il ne sera pas vain. Notre objectif n'est pas de construire une université sans personnels et étudiants présents mais de surmonter cette phase difficile tout en préservant les capacités de l'université à mener des projets d'avenir. Une fois terminée, cette crise devrait nous permettre de réduire la fracture sociale par la création de campus numériques au service du public en formation tout au long de la vie, ou de faire du monde notre terrain d'échange grâce à l'enseignement à distance. Ce sont là quelques exemples d'amélioration parmi d'autres que nous devons avoir à l'esprit afin de garder motivation et courage face à la pandémie.